LES SUCCES DE *L'ANCIENNE* A LA FETE FÉDÉRALE DE MARSEILLE. — Nous devons revenir sur les succès remportés, à la fête fédérale de gymnastique de Marseille, par la section de gymnastes de l'*Ancienne*.

Ils ont obtenu : au concours de section alternatif, un prix d'excellence; au concours de tir en section, un 2e prix et quatre prix individuels attribués à MM. Vroman, Desruelles, Lemahieu et Dupureur; au concours olympique, M. Arthur Desmarchelier a remporté le 4e prix couronné.

Ces nouveaux et très brillants succès viennent récompenser le travail et l'endurance des vaillants gymnastes de l'*Ancienne*, ainsi que le dévouement de leur excellent moniteur-chef, M. Jules Vroman. Une fois de plus, nous leur adressons toutes nos félicitations.

LES MARIAGES DU SAMEDI ET DU LUNDI DE LA FOIRE. — 41 mariages sont inscrits pour aujourd'hui samedi, et cinquante et un pour le lundi. M. Leblanc, adjoint au maire, en tiendra, pendant ces deux jours à la disposition des intéressés, à partir de neuf heures et demie du matin.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 26 avril, à 9 heures et demie, au grand amphithéâtre de l'Ecole. La réunion sera présidée par M. J. J. Weerts. A l'issue de l'assemblée aura lieu la visite de l'Ecole et de l'exposition des concours pour le menu du banquet. A une heure, aura lieu, au Hôtel Ferraille, un grand banquet par souscription.

LA BRADERIE DU LUNDI DE LA FOIRE. — Comme chaque année, une braderie aura lieu, dans la rue des Longues-Haies, le lundi de la foire, 20 avril.

LE RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE. — Nous donnons ci-dessous le texte des articles du règlement du Cimetière qui viennent d'être modifiés :

ARTICLE 1er. — Dans les cas ordinaires, l'inhumation ne pourra avoir lieu que vingt-quatre heures après le décès et, au plus tard, dans un délai maximum de cinq jours, sauf exceptions que l'Administration municipale apprécie. Lorsqu'il y aura danger pour la salubrité publique à attendre l'expiration des vingt-quatre heures, comme, par exemple, dans le cas de putréfaction rapide ou de maladie épidémique ou épidémique, l'inhumation pourra être prescrite en présence du médecin du cimetière. Les délais de décrance seront mentionnés dans le permis d'inhumer.

Art. 2. — Les enfants au-dessous de sept ans pourront être enterrés en tranchées. Les cercueils seront distants, les uns des autres, de dix centimètres au moins. Ils pourront parfois être superposés.

Le transport au tarif le droit de fosse est dû chaque fois que le personnel du cimetière intervient pour ouvrir une fosse, ouvrir un caveau, en enlever un corps tout ou partie, à titre provisoire ou définitif et mettre dans le caveau d'attente. Lorsqu'un corps est exhumé du terrain commun pour être réinhumé dans une concession, le droit d'ouverture de la fosse dans le terrain commun est le même que celui exigible pour la réinhumation dans la concession. Toutefois, le retrait d'un corps du caveau d'attente ne donne pas lieu à la perception du droit de fosse.

Art. 11. — Les compartiments dans lesquels auront été ensevelis les inhumations d'adultes ou d'enfants, ne seront repris qu'après l'expiration de la cinquième année révolue du jour de la dernière inhumation. Les reprises seront effectuées suivant les besoins du service.

Art. 14. — Les concessions de terrains seront faites aux intéressés ou à leurs fondés de pouvoirs.

(*A suivre.*)

UN VOL AU COMPTOIR. — Mme Augustine Dekker, veuve Debruyne, épicière, demeurant rue de Douai, 75, avait laissé, hier soir, la porte de son magasin ouverte et était allée, faire une course dans le quartier. Quand elle revint, elle s'aperçut qu'un malfaiteur s'y était introduit et avait enlevé dans le tiroir du comptoir une somme de 60 francs environ.

Le voleur de ce vol est inconnu.

DES MALFAITEURS ont pénétré durant la nuit de jeudi à vendredi, dans l'habitation de M. Philippe Ramaecker, cabaretier, rue Darbo, 35, après avoir forcé la porte d'entrée. Ils se sont introduits dans la cave, où ils ont dérobé un fût contenant environ 20 litres de genièvre, un litre de cognac, un kilogramme de beurre et une quinzaine d'œufs.

Une enquête est ouverte sur ce vol par M. Lache, commissaire de police du Ier arrondissement.

LA LOI GRAMMONT. — L'agent de sûreté Souffleto a dressé procès-verbal, vendredi matin, vers dix heures et demie, rue Mac-Mahon, à un marchand de pommes de terre, Alphonse Franchois, âgé de 30 ans, demeurant rue Daubenton, 69, qui frappait à coups redoublés sur la tête de son cheval avec le manche de son fouet.

ENTRE VOISINES. — Au cours de la rixe qui s'est élevée, vendredi, entre voisines de la cour Moreau, rue de Flandre, Lille, c'est la femme Gustave Espan, née Hendrelle, Clémence, qui a été frappée au front d'un coup de tête, consécutivement à ce que nous avons annoncé par notre dernière matinée.

UNE DÉSAGRÉABLE SURPRISE. — Jeudi vers dix heures du soir, un tisserand, M. Charles Vandenbrande, rue de Flandre, rentrait à sa chambre, rue des Arts, 10, au journée de travail terminée, lorsque, ce qui ne lui avait pas été introduit dans sa somme de 60 francs placée entre les pages de son livre et 23 francs dans le tiroir d'une commode. Il n'a qu'une ressource, en informer la police et ouvrir une enquête.

ENTRE TROUVAILLE. — La jeune Louis Caron, rue de Flandre, 155, a trouvé, rue d'Alsace, un trousseau de clefs. Elle le tient à la disposition de l'intéressé.

A LA PARISIENNE, Robes et Manteaux. — Costumes tailleur et fantaisie sur mesure. Dernières nouveautés. Spécialité blouses corsages soie depuis 6 fr. 50, 9 fr., 12 fr. 50. — 98 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Communications

BON PAIX. — *Philharmonique du Jean-Ghislain* — Répétition samedi 18, à neuf heures, des morceaux qui doivent être exécutés le lendemain, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la *Fanfare du Crochet*, à Croix.

— *Cercle National.* — Il n'y aura pas de répétition aujourd'hui samedi 18 avril, à cause de la foire.

— *La Lyre du Fontenoy.* — Samedi, à huit heures, répétition de rigueur; instruction pour la cavalerie du 51 mai.

CROIX

LE CONFLIT MUSICAL. — Dans la matinée de vendredi, quatorze musiciens, membres de la Musique municipale, ont été appelés devant M. le juge de paix de Renty. Comme ceux qui avaient comparu avant eux, ils ont été mis en demeure d'avoir à déposer pour dimanche, avant dix heures, dernier délai, leurs instruments et uniformes entre les mains du séquestre. Quant au versement du droit de sortie de vingt francs, des délais leur ont été consentis par le président de la Grande-Harmonie, et ils pourront échelonner les paiements, depuis deux francs par semaine pour les uns, jusqu'à cinquante centimes par mois pour les autres.

LE 25e ANNIVERSAIRE DE LA FANFARE DU CRÉCHET. — Une invitation a été adressée par le Comité organisateur des fêtes aux habitants de Croix pour les prier de bien vouloir arborer le drapeau national, le dimanche 19 avril, en l'honneur des sociétés étrangères qui viennent apporter leur concours pour la promenade flamande organisée au bénéfice des pauvres.

PROCÈS-VERBAL à Henri Huysmans, 51 ans, cabaretier, rue de Lille, 28, pour défaut d'inscription sur son registre de logement.

COMMUNICATION. — *Chorale « Les Orphéonistes ».* — Ce soir, samedi, à neuf heures précises, au siège de la société, répétition générale. Présence indispensable.

— *Grande-Harmonie.* — Ce soir samedi, répétition générale à 8 h. 1/2, au local, Café Leduc. — Dimanche prochain 19 courant, réunion au local à 1 h. 1/2 en grande tenue pour participer à la fête du 25 anniversaire de la Fanfare du Crochet.

— *La Revanche.* — Le banquet annuel aura lieu dimanche 19 courant. Les sociétaires sont priés d'être présents à midi, au siège.

LANNOY

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE LIBÉRALE. — La réunion des adhérents aura lieu dimanche à six heures du soir : 1re section, chez M. Dollez, rue Saint-Jacques; 2e section, chez M. Debyser, porte de Lille; 3e section, chez M. Lehevin, Grande-Place. — Présence urgente.

LA FRAUDE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, MM. Henri Doors et Jean Leborde, préposés des douanes, étant de service au passage d'Herm, à deux kilomètres de l'étranger, ont arrêté un ouvrier électricien, Henri Rogier, 26 ans, demeurant à Croix, rue de l'Amiral-Courbet, 55, qui était porteur de 12 kilogrammes 500 de tabac haché en paquets revêtus de vignettes belges. La marchandise saisie représente une valeur de 156 fr. 25.

HERM

FIANÇAILLES. — Mardi prochain sera béni en l'église d'Herm, le mariage de M. Barthélémy Brabant, fils de M. et Mme Brabant-Delebart, de Lille, avec Mlle Marie Desprez, sœur de M. Jean Desprez, brasseur à Herm.

FLERS

L'ENQUÊTE SUR LA MORTALITÉ INFANTILE durant les six dernières années écoulées, a donné, pour la commune de Flers, les chiffres suivants :

1897. Mortalité globale, 96; naissances, 125; mort-nés, 9; décès de 0 à 1 an, 26. — *1898.* Mortalité globale, 85; naissances, 144; mort-nés, 3; décès de 0 à 1 an, 21. — *1899.* Mortalité globale, 95; naissances, 121; mort-nés, 5; décès de 0 à 1 an, 28. — *1900.* Mortalité globale, 106; naissances, 135; mort-nés, 10; décès de 0 à 1 an, 35. — *1901.* Mortalité globale, 74; naissances, 115; mort-nés, 7; décès de 0 à 1 an, 22. — *1902.* Mortalité globale, 72; naissances, 123; mort-nés, 4; décès de 0 à 1 an, 25.

FLERS-BREUCQ

UN VAGABOND a été arrêté vendredi et incarcéré par le garde Cocheteux : il se nomme Charles Kestelloot, 22 ans, ouvrier agricole, né à Rolleghem (Belgique).

FLERS-BOURG

UN OUVRIER GRIÈVEMENT BLESSÉ. — Un ouvrier de ferme, Louis Robert, 27 ans, travaillant chez Mme veuve Crépel, fermière à Flers-Bourg, était occupé, jeudi, avec le fils de sa patronne, dans une maison de Fives, à transporter des tonneaux de vidanges. Ayant, par mégarde, posé le pied sur une plaque de fer qui se trouvait sur son passage, il glissa et tomba, entraînant dans sa chute le lourd tonneau dont un côté reposait sur son épaule. Très heureusement, le fils de Mme Crépel retint le tonneau autant qu'il put; sans quoi, Louis Robert en eut reçu tout le poids sur le corps. La pointe du fardeau qui se trouvait du côté de l'ouvrier, le écrasa la cheville du pied droit, brisant plusieurs os. Un pharmacien de la rue Pierre-Legrand, à Fives, appelé aussitôt, appliqua un premier pansement sur la blessure de Louis Robert qui, transporté à Flers, a été confié aux soins de M. le docteur Detroy. Plusieurs semaines de repos seront nécessaires à la guérison du blessé.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Le brigadier Trigot et le préposé Tranet, de Roubaix, ont arrêté Léon Déau, 19 ans, journalier, demeurant rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, qui était porteur de 6 kil. 600 d'allumettes, valeur 29 fr. 70.

MAISON MUSICALE
PIANOS — LUTHERIE — LIBRAIRIE
G. COUSART, 8, rue du Vieil-Abreuvoir
Voir en magasin les pianos de toutes marques et de tous styles, accessoires divers, boîtes à musique. Machines parlantes et chantantes les plus parfaites. Gramophone et Zonophone seul dépositaire. Abonnement littéraire et musical. Accords et réparations.

TOURCOING

LA CORRESPONDANCE EN CHEMIN DE FER AVEC HALLUIN. — Voici une nouvelle lettre adressée à M. Emile Barrois, par M. le Préfet du Nord, à l'occasion d'un vœu déposé par l'honorable conseiller général du canton Nord :

Monsieur le Conseiller général,

Dans sa séance en date du 27 août dernier, le Conseil général a, sur votre proposition, émis un vœu tendant à obtenir le maintien toute l'année du train rapide n° 315 entre Tourcoing et Menin.

J'ai transmis ce vœu à M. l'ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord qui me fait connaître que le train rapide n° 315 partant actuellement de Paris à 7 heures du soir sera avancé de 1 heure 35 au départ de Paris (Nord) et partira ainsi à 5 heures 25 du soir pour arriver à Lille à 8 heures 15 du soir et à Tourcoing à 8 heures 40 du soir.

Afin de ménager aux voyageurs pour Halluin une correspondance avec ce train, la Compagnie du Nord a prévu un retard de 36 minutes dans l'horaire du train 2497 qui part actuellement de Tourcoing pour Halluin à 8 heures 32 du soir et circule toute l'année entre ces points.

Les voyageurs de Paris pour Halluin pourront donc toute l'année partir de Paris à 5 heures 25 du soir pour arriver à Halluin à 9 heures 36 du soir.

Agréez, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord,
Le conseiller de préfecture délégué.

LA RÉCEPTION DES GYMNASTES DU CONCOURS DE MARSEILLE. — L'Administration municipale recevra, demain dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, les gymnastes de la section spéciale de concours qui ont obtenu à Marseille les succès que l'on sait.

Les gymnastes de Tourcoing et du Blanc-Seau se réuniront à onze heures et demie, place Thiers, pour se rendre de là en cortège, à l'Hôtel-de-Ville, où aura lieu la cérémonie.

A LA POSTE. — A plusieurs reprises nous avons reçu des réclamations à propos de l'encombrement qui existe chaque soir, de sept à huit heures, au moment du courrier et de la remise des lettres et paquets recommandés ou chargés. Jeudi nous recevions encore une lettre dont voici le texte :

Tourcoing, 15 avril 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à la publicité de votre journal pour réclamer de M. le Directeur des Postes de Tourcoing, de permettre qu'entre sept heures et huit heures du soir, deux guichets du Bureau des Lettres reçoivent les lettres et paquets chargés et recommandés. Ce soir, nous étions 12 au guichet du fond. A 7 heures et demie et à 7 h. 45, nous y étions encore 10 à attendre, les autres guichets étaient vides. Je crois qu'il y aurait possibilité d'éviter cet encombrement à un seul guichet en ouvrant deux guichets pour les chargements et recommandations. Une demande de votre part aura une solution favorable je l'espère et, en l'attendant, recevez, Monsieur, etc...

M. P.

Dès vendredi nous avons vu M. le Receveur des postes de Tourcoing, qui nous a déclaré avoir déjà fait tout le possible pour donner satisfaction au public. C'est ainsi qu'un second registre a été créé afin de pouvoir ouvrir un guichet supplémentaire et mettre deux employés au même travail; cependant, l'encombrement subsiste. Il ne reste plus alors que deux guichets libres, celui du télégraphe, qui ne peut avoir d'affectation autre, et celui placé au milieu, destiné aux versements à la Caisse d'Epargne.

M. le Receveur nous a cependant prié d'annoncer au public que, lorsqu'il y aura trop de monde, on pourra remettre au guichet du milieu les objets « Valeur déclarée ». M. le Receveur verra s'il est possible de faire mieux encore, son seul désir étant de contenter le public.

UN INCENDIE RUE DES PIATS. — Vendredi matin, vers quatre heures, un incendie s'est déclaré dans un magasin de déchets appartenant à MM. Motte frères, filateurs de coton rue des Piats. Le feu a pris naissance dans un tas de balles de déchets. Les pompiers, prévenus par téléphone, se sont rendus rue des Piats avec leur matériel. Il leur a fallu près de trois heures de travail pour atteindre le foyer de l'incendie, qui se trouvait tout à fait en-dessous du tas de balles. Néanmoins, tout danger avait été rapidement écarté. Les dégâts occasionnés tant par l'eau que par le feu, sont évalués à 3.500 francs environ. Ils sont couverts par plusieurs Compagnies d'assurances. La cause est attribuée à l'échauffement des déchets.

UNE COLLISION. — Vendredi après-midi, vers trois heures, rue de Tournai, un tombereau appartenant à M. Delbecque, rue du Tilleul, a accroché le car électrique A-55. Les dégâts matériels sont peu importants.

L'ENTRÉE DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE EN FRANCE. — Pendant la première quinzaine d'avril, il est entré en France par notre gare, les quantités suivantes d'articles divers de librairie étrangère : livres en langue morte, 670 k.; livres en langue française 1.600 k.; musique imprimée, 270 k.; chromos, 750 k.; bibliothèque particulière, 55 k.; clichés en cuivre, 80 k.; imprimés avec bandes à remettre, 322 k.; journaux français-flamands, 675 k., soit au total 3 862 kil.

Ces divers articles étaient contenus en 73 colis ayant donné lieu à la rédaction de 27 procès-verbaux de douane.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Mathon et Dubrulle, un tisserand, Léonad Lefebvre, 42 ans, a été blessé à la main droite par les organes d'un métier. Douze jours de repos. Docteur Picouet.

— Un peigneur de la maison Albert Maland, Charles Vanasseche, a eu trois doigts de la main gauche pris dans un étirage. Huit jours de repos. Docteur Playoust.

— Jovite Loridant, 42 ans, magasinier chez M. Dassonville-Dubar, s'est fait une rupture musculaire dans la région lombaire en soulevant une caisse. Huit jours de repos. Docteur Bernard.

— A la gare, un surveillant, Georges Carlier, 27 ans, s'est fait une entorse au pied gauche. Cinq jours de repos. Docteur Vienne.

— Un wattman de la Compagnie des tramways de Lille, a fait une chute en réparant la voie rue de Paris aux Francs, et s'est fait une contusion au dos. Le blessé, Edouard Vancamps, 25 ans, habite Marcq-en-Barœul. Quelques jours de repos. Docteur Duray.

AU PATRONAGE NOTRE-DAME DE LOURDES. — Nos lecteurs n'ont pas oublié l'accident dont le petit patronné de la rue Carnot a été victime, le 29 mars dernier. Nous apprenons aujourd'hui que pour secourir l'œuvre, si cruellement éprouvée dans la circonstance, la Section dramatique des anciens élèves de l'Institution Saint-Michel a offert d'organiser une double séance dramatique. Cette soirée de bienfaisance sera donnée le dimanche 26 avril et le lundi 27, dans la salle des Fêtes, rue Ingres, à cinq heures précises. Il y sera interprété sous la direction de M. Paul Scampe, un drame émouvant en sept actes : *La Case de l'Oncle Tom.*

Des cachets à 2 fr. et 1 fr. sont mis en vente chez : M. Reboux, imprimeur, Grand-Place; M. Maës, tailleur, 48, rue Saint-Jacques; M. l'abbé Roland, vicaire, 27, rue de la Tour-d'Auvergne.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi il est arrivé aux halles du Hutin, quantités : huîtres, 600; morue, 2.000 k.; radis, 2.200 bottes; pommes de terre, 1.500 k.; laitues, 50; asperges, 65 bottes.

UNE DOUBLE CONTRAVENTION pour tapage injurieux à Henri V..., 51 ans, et sa femme Stephanie D....

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 81, rue Desurment, Tourcoing.

Communications

TOURCOIG (Blanc-Seau). — La Commission de la société de boules Saint-Pierre, établie à l'*Hôtel St-Georges*, rappelle aux sociétaires que le banquet a lieu dimanche 19 avril. Réunion à une heure précise (heure militaire).

MOUVAUX

LA GRÈVE DES TISSERANDS D'AMEUBLEMENT. — Nous recevons de M. Blondet la communication suivante :

« Devant l'impossibilité de s'entendre avec les ouvriers, par l'intermédiaire de délégations composées chaque fois de nouveaux membres n'ayant jamais qualité pour traiter, M. Blondet voulant épuiser tous les moyens de conciliation, avait fait savoir aux ouvriers qu'il était disposé à les recevoir tous, ou à défaut en quantité suffisante pour qu'on ait chance d'arriver à une solution définitive.

» Malgré le désir exprimé par M. Blondet, une nouvelle délégation composée seulement de quatre membres, s'est présentée à la fabrique pour dire que les ouvriers refusaient de se rendre à cette invitation et qu'ils maintenaient intégralement leurs prétentions. Dans ces conditions, M. Blondet a déclaré qu'il croyait inutile de recevoir dorénavant aucune délégation. »

LA SOCIÉTÉ *LE DRAPEAU* rappelle à ses membres que la réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 19 avril, à l'heure habituelle, au Café Flipo, rue de Lille. Ordre du jour : Présentation de nouveaux membres; vote sur leur admission; questions diverses.

BOUSBECQUE

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Dans l'après-midi de jeudi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Bastoen, s'est rendu à Bousbecque, afin d'y continuer l'enquête ouverte au sujet d'une affaire de mœurs dont s'est rendu coupable, il y a quelques mois, un manœuvre de maçon du nom de D..., habitant Linselles. Plusieurs enfants, victimes de D..., ont été entendus.

HALLUIN

LA GRÈVE. — La situation tend plutôt à s'améliorer; jeudi matin, trois autres tisserands, anciens grévistes, ont réintégré l'atelier; en somme, trente-cinq tisserands ont repris le travail. Ces ouvriers semblent bien déterminés à continuer à travailler, et il est probable que leur exemple sera suivi par d'autres grévistes. Un ouvrier tisserand, de Menin, M. Polydore Dumortier, a déposé une plainte à la police de cette dernière ville, contre un gréviste, Victor Bruggeman, tisserand, âgé de 19 ans, demeurant aux Barques, qui, après s'être rendu coupable d'atteintes à la liberté du travail, s'est réfugié à Halluin.

LILLE

L'INCENDIE DU THÉATRE. — La démolition des ruines du Théâtre continue activement; en même temps que l'on fait tomber au fur et à mesure le haut des murs extérieurs, on démolit et on déblaie à l'intérieur.

On sera reconstruit le Théâtre et où sera installé le Théâtre provisoire? Ce sont là questions qui sont toujours en suspens et sur lesquelles on discute beaucoup. MM. Ghesquières, adjoint; Jauffret et Binaud, directeurs pour la saison prochaine; Piat, machiniste, se sont rendus jeudi place Sébastopol, au Palais-Rameau, à la Section industrielle, afin de voir où pourrait être installé le théâtre provisoire pour la saison prochaine. M. Jauffret serait d'avis de faire élever le théâtre provisoire sur l'emplacement de celui qui a été détruit.

M. Goudin, adjoint, qui avait accompagné M. Delory à Alger, est rentré jeudi à Lille. Il aurait déclaré que le maire de Lille était décidé à faire mener avec activité les travaux de construction d'un théâtre provisoire et ceux de la reconstruction.

Plusieurs architectes ont été convoqués à cet effet pour la journée de samedi, car M. Delory est enfin rentré; il est arrivé à Lille vendredi à midi.

UNE BONNE CAPTURE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, la police a mis en état d'arrestation cinq individus, repris de justice très dangereux, inculpés de nombreux vols à la gare Saint-Sauveur.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HORTICULTURE DU NORD. — Dimanche 19 avril, à cinq heures précises, au siège social, rue des Fleurs, 3, ancienne Faculté des Sciences, assemblée générale mensuelle. Conférence. Tombola gratuite de plantes variées.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 17 avril 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

DOMESTIQUE INFIDÈLE. — Dans le courant du mois de janvier dernier, M. Alphonse Cruquenaire, marchand forain, demeurant à Tourcoing, rue du Dragon, maison Coulé, avait recueilli par charité un nommé Emile Desmulier, qui se trouvait sans ouvrage; et, pour le sortir de la misère, il l'avait pris à son service pour aider jusqu'à ce qu'il ait trouvé du travail. Le 28 janvier, M. Cruquenaire étant à Fiers avec sa roulotte et son aide, Desmulier disparut subitement, emportant une voiture d'enfant, un pardessus et un pot au lait. Quelque temps après, on l'arrêtait à Douai pour un autre motif, et il reconnut le vol. Par défaut, on inflige à Desmulier une peine de 6 mois d'emprisonnement.

CURIEUSE AFFAIRE DE LIVRAISON DANS LES GARES. — Le Tribunal correctionnel avait à connaître d'une curieuse affaire d'infraction à la police des tramways. Le 21 janvier, M. Louis Dumortier, marchand de charbon à Bousbecque, avait à prendre livraison d'un wagon de charbon qui venait d'arriver en gare à son adresse; comme il demeure assez près de la voie ferrée, il imagina un stratagème fort pratique pour économiser le travail. Vers six heures, aussitôt après le passage du dernier train, il allait à la gare, et, malgré la défense qui lui était faite, il prit le wagon, attela son cheval et le conduisit chez lui par la voie ferrée. Il semble que ce ne fut pas très grave, mais comme le fait observer le ministère public, cela pouvait avoir de très graves conséquences : que la Compagnie ait organisé un train supplémentaire, ou qu'un train quelconque ignoré du pretenu, fût venu à passer, c'était un tamponnement, une collision qui pouvait être très sérieuse, amener des blessés ou des morts. Aussi, M. Dupouey des mines a-t-il demandé des poursuites contre Dumortier, et pour deux délits. Il lui reproche tout d'abord d'avoir fait circuler sur la voie ferrée une voiture étrangère au service : les wagons à décharger, ne peuvent entrer que dans les gares; en la faisant circuler seule, Dumortier la rendait étrangère au service. En outre, la livraison des marchandises ne peut se faire que pendant les heures d'ouverture des gares, et la gare de Bousbecque ferme l'été à six heures. l'hiver à cinq heures. Dumortier y a pénétré alors qu'elle était fermée.

Le Tribunal a condamné Dumortier à 16 francs d'amende avec sursis pour avoir fait stationner une voiture sur la voie ferrée, et à une autre amende de 5 francs pour contravention à l'arrêté préfectoral sur la fermeture des gares.

L'EXPLOITATION DE L'ENFANCE. — Pendant les mois de janvier et de février, la femme Elise Allou, ménagère à Roubaix, a chaque jour envoyé sa petite fille solliciter l'aumône dans les rues; elle trouvait très commode et très pratique ce moyen de gagner sa vie. Elise Allou est condamnée à 10 jours de prison avec sursis, pour emploi d'enfants à la mendicité.

TOUJOURS LA MÊME CHOSE. — Georges Petit, 35 ans, journalier à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, a roué de coups, le 8 avril, son amie, Marie Hamers, fille de mauvaise vie, à Lille, rue de la Vignette. C'est la sixième condamnation qu'il encourt pour des violences exercées sur cette femme. La première fois, on lui a donné 6 mois avec sursis; l'indulgence n'a pas réussi; la 2e fois, il méconnaît que 100 francs d'amende, et il a recommencé; trois fois on lui a infligé 2 mois de prison, il a encore recommencé. Cette fois, Georges Petit attrape 3 mois de prison.

ENCORE UNE RIXE. — Les trois frères Bordeman, demeurant à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, cour Dewitte, ne sont pas commodes. L'un, François Bordeman, 37 ans, a déjà été condamné à maintes reprises, notamment à 6 mois de prison pour coups; l'autre, Walter Berckman, 31 ans, en a encouru un certain nombre aussi pour vol, violation de domicile, bris de clôture, dont une à deux ans de prison. Armand Beckman, 25 ans, n'en a encouru qu'une. Le 26 février, dans la soirée, près du Lycée, ils ont attaqué la famille Deglorie, de la rue des Trois-Pierres, et le beau-frère de Deglorie, Albert Drues. Ils ont cogné ferme, à ce que disent les témoins. Mais ils nient. Walter et Armand Beckman ont même ce mot charmant : « Nous! on n'a pas pu se battre, nous sommes arrivés trop tard! »

Détail à noter : c'était le dimanche gras, et les frères Beckman étaient masqués, ainsi que les Deglorie. Il semble que les Beckman ont cru attaquer d'autres personnes, les Godefroy; ils ont cria en effet : « C'est les Godefroy : » et quand on leur a crié : « Mais, non! vous vous trompez! » l'un d'eux a empêché les autres de continuer : « C'est le zouave! ne frappez plus, on s'est trompé! »

Les coups ont été assez graves, il y a eu un nez cassé entre autres dommages. Mais Beckman ne veut pas en entendre parler : s'il a eu le nez cassé, c'est qu'il est tombé sur le nez.

« Quoi! s'écrie la femme d'un des témoins, tu sais-ti, Cho, si in volait dire tout ch' qu'in vot, ti s'ros incor plus infoncé! Quo! il a t'chié su sin nez! Ah! mon Di! mon Di! » Le public se tord à cette exhibition de patois tourquennois.

Cela se termine par 15 jours de prison à François Beckman et 10 jours aux deux autres.

VIEUX SERVITEUR DE LA PATRIE. — Henri Cappe, 58 ans, journalier à Roubaix, est un vieux soldat de 1870, qui, à la guerre, a reçu trois balles dans la cuisse et a eu le talon gauche enlevé; il n'a pas quoi se vivre et ne trouvant plus d'ouvrage à cause de ses infirmités, il va chaque jour de village en village demander l'aumône. « Ça vaut mieux que de voler », déclare-t-il; mais ça ne l'empêche pas d'aller en prison; il a été arrêté encore une fois ces jours derniers pour mendicité; le Tribunal inflige cette fois à Cappe 24 heures de prison.

MENDIANT DANGEREUX. — Le 14 avril dernier, Mme Zoé Hertelet, femme Debarbieux, ménagère, rue des Palmiers, à Roubaix, voyant entrer dans sa cuisine un individu ivre, Casimir Duvinage, âgé de 62 ans, qui réclama impérieusement du pain : comme Mme Debarbieux voulait le faire sortir, il la bouscula violemment. Casimir Duvinage est condamné à un mois de prison et 5 francs d'amende.

LA FRAUDE. — Dans la soirée du 10 avril, vers onze heures, rue de Gand à Tourcoing, les douaniers virent arriver de Belgique une bande de trois frauduers qui, à leur aspect, prirent la fuite; deux seulement furent ratrapés, qui étaient porteurs de 30 kil. de café vert, d'une valeur de 90 francs : Fleurts Deschamps, 55 ans, rattacheur à Roubaix, 59, rue du Chemin-de-Fer, et Gustave Debucquoy, 48 ans, employé de commerce, à Tourcoing, rue du Bus. Ils sont condamnés chacun à 3 mois de prison et 500 francs d'amende. Gustave Debucquoy, qui n'avait pas d'antécédents judiciaires, obtient le bénéfice du sursis.

— En compagnie d'un autre individu qui a pu prendre la fuite, J.-B. Delfosse, 24 ans, maçon à Roubaix, rue Saint-Eleuthère, importait de Belgique 107 kil. de café vert, d'une valeur de 321 francs; il a été pris à Lys-lez-Lannoy, maisons Ladsous, le 8 avril, vers minuit et demi; les deux besaces et les deux ceintures qui contenaient les marchandises de fraude ont été retrouvés sur le lieu de l'attaque. Deux mois de prison et 500 francs d'amende à J.-B. Delfosse.

— Auguste Wallays, 19 ans, tisserand à Roubaix, rue de Beaurewaert, cour Tournemine, 6 jours et 500 francs pour fraude de 81.000 allumettes, valant 81 fr., le 10 avril, vers onze heures du soir, à Wattrelos, plaine Mulier.

— Laurent Decloedt, 18 ans, rattacheur à Wattrelos, rue Couteau, 6 jours avec sursis et 500 francs pour fraude de 9 kil. d'allumettes belges, au nombre de 40.500, et d'une valeur de 40 fr. 50, à Wattrelos, plaine Mulier, le 10 avril, vers dix heures trois quarts du soir.

— Six jours avec sursis également et 500 francs à Arthur Mille, 16 ans, peigneur à Lannoy, rue de Leers, pour fraude de 17 kil. de café, valant 51 francs, près de la fausse carrière des Maisons neuves, sur le territoire de Lys-lez-Lannoy, le 13 avril, à une heure du matin.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Deschepper, mendicité à Prémesques, le 10 avril, 3 jours de prison. — Jean Avez, détournement d'objets saisis, 40 jours.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des référés du vendredi 18 avril

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

Les scellés chez les Pères Rédemptoristes à Lille

La congrégation des Rédemptoristes s'est vu, comme toutes les autres, refuser par la Chambre des députés l'autorisation qu'elle avait sollicitée; le Tribunal de la Seine a en conséquence nommé le liquidateur et celui-ci procède déjà à l'apposition des scellés. Jeudi après-midi, M. Goubet, juge de paix à Lille, se présentait rue des Bonbons, chez les Rédemptoristes, pour accomplir cet acte judiciaire : le P. Dunois, supérieur, protestait contre ces scellés qui allaient préjudicier aux droits des propriétés de l'immeuble. Devant cette protestation, M. Goubet surseoit aux scellés et se rendit en référé.

C'est vendredi à midi un quart qu'il a été statué sur ces difficultés. Le P. Dunois ne s'est pas présenté; personne d'autre, ni même le propriétaire, n'avait été convoqué. M. Chancel, vice-président, a pris connaissance du jugement du Tribunal de la Seine nommant le liquidateur et ordonnant l'apposition des scellés sur tous les immeubles occupés par la congrégation. En conséquence il a ordonné qu'il était passé outre à la protestation et que les scellés seraient posés même tentante.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés qui siégeront à la session des assises du Nord qui s'ouvrira à Douai, le lundi 4 mai prochain, sous la présidence de M. Lavoix, conseiller.

Jurés titulaires. — MM. Choteau René, grossiste à Douai. — Antoine Ernest, propriétaire à Avesnelles. — Bernard Louis, entrepreneur à Gravelines. — Delemazure Octave, fermier à Hordain. — Mazure Charles, fabricant de couleurs à Roubaix. — Barbion Eugène, industriel à Maubeuge. — Hoffmann Alphonse, commissionnaire en tissus à Roubaix. — Herbeaux Emile, négociant à Quiévrechain. — Fontaine Louis, propriétaire à Condé. — Duquesne Henri, propriétaire à Hem. — Lesoyer César, propriétaire à Anor. — Dugatte Louis, rentier à Tourcoing. — Carlier Louis, boulanger à Mouvaux. — Douchy Louis, marbrier à Denain. — Capon Auguste, rentier à Lille. — Guermonprez Henri, négociant à Saint-Amand. — Frémaux Auguste, tanneur à Marcq-en-Barœul. — Monvoisin Lucien, courtier en laines à Fourmies. — Gérin Louis, industriel à Hautmont. — Gonod Victor, rentier à Lambersart. — Merland Alphonse, propriétaire à Lille. — Guilmain Arthur, marchand de chaussures à Cambrai. — Leducq Henri, tanneur à Wavrin. — Jaillet Valéry, brasseur à Saint-Remy-en-Chaussée. — Ivon Anatole, négociant à Lille. — Ancelux Camille, propriétaire à Landrecies. — Bequet François, entrepreneur à la Longueville. — Delebarre Louis, entrepreneur à Bois-Grenier. — Lenoir Arnould, rentier à Orchies. — Leroux Alexis, négociant en vins à Onnaing. — Leroy César, négociant à Lille. — Lescornez Paul, brasseur à Armentières. — Letureq Pierre, cultivateur à Englebelmer-le-Sec. — Barbieux Nicolas, brasseur à Denain. — Barbottin Georges, commerçant à Valenciennes. — Fauvarque Jules, rentier à Roubaix.

Jurés supplémentaires. — MM. Bute Jules, brasseur à Douai. — Baudet Eugène, docteur en médecine à Douai. — Bard Jules, pharmacien à Douai. — Jesupret Jules, propriétaire à Douai.

FEUILLETON DU 19 AVRIL 1903 — N° 135

LA VOYANTE

L'Agence « Rodille » et Cie

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

XIII. — (SUITE.)

Ces provisions devaient lui rendre possible de cheminer un ou deux jours sans s'arrêter dans les auberges.

Vingt fois, pend